

RCI FINANCE MAROC

Société Anonyme au capital de 289 783 500 Dirhams | Siège social : 44 bd Khalid Ibnou Loualid, Ain Sebaa, Casablanca
RC Casablanca : 171.495 | IF : 1107056 | ICE : 000102124000071

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2021

La société RCI FINANCE MAROC SA tiendra une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de ses actionnaires en date du 14 mai 2021 à quatorze (14) heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du **rapport du Conseil d'Administration** concernant l'exercice clos le 31/12/2020 ;
2. Examen du **rapport général des Commissaires Aux Comptes** relatif à l'exercice clos le 31/12/2020 ;
3. Approbation des **comptes sociaux** de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
4. Approbation des **états de synthèse consolidés** de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
5. Affectation des **résultats sociaux** de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
6. Examen du **rapport spécial des Commissaires Aux Comptes** relatif aux conventions visées aux articles 56 de la loi n°17-95 du 30 août 1996 et 57 de la loi n° 78-12 du 29 juillet 2015, relatives aux sociétés anonymes ;
7. **Quitus au Conseil d'Administration** de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
8. **Quitus aux Commissaires Aux Comptes** de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31/12/2020 ;
9. Approbation de la **délégation de pouvoirs au Président Directeur Général** pour décider des émissions de BSF et obligataires et en valider l'ensemble des caractéristiques, dans le cadre des programmes en vigueur ;
10. Ratification de la **cooptation d'un Administrateur** ;
11. Ratification de la **cooptation d'un Administrateur Indépendant** ;
12. Approbation des **jetons de présence** à accorder aux Administrateurs ;
13. **Pouvoirs** à donner pour l'accomplissement des formalités légales.

Le **projet des résolutions** est le suivant :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve dans toutes ses parties le **rapport de gestion du Conseil d'Administration** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires Aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les **comptes** et les **états de synthèse sociaux** de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ; lesdits comptes faisant apparaître un montant de **capitaux propres de base de 687.930.394 Dirhams** dont un **résultat net comptable de -45.008.352,49 Dirhams**.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les **comptes** et les **états de synthèse consolidés** de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ; lesdits comptes faisant apparaître un montant de **capitaux propres consolidés de 708.392 milliers de Dirhams** dont un **résultat net part du Groupe de -23.145 milliers de Dirhams**.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **résultat social** de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comme suit :

Résultat net comptable	-45.008.352,49 DH
Réserve légale	0,00 DH
Dividende distribué aux actionnaires	0,00 DH
Affectation en réserves facultatives	0,00 DH
Report à nouveau	-45.008.352,49 DH

CINQUIÈME RÉOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le **rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions** visées aux articles 56 de la loi n°17-95 du 30 août 1996 et 57 de la loi n° 78-12 du 29 juillet 2015, relatives aux sociétés anonymes, conclues et autorisées au titre des exercices antérieurs, et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SIXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne **quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration**, de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne **quitus entier, définitif et sans réserve aux Commissaires Aux Comptes**, pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la délégation faite par le Conseil d'Administration pour donner **tous pouvoirs au Président Directeur Général** (PDG) pour décider des émissions de BSF et obligataires et en valider l'ensemble des caractéristiques, dans le cadre des programmes en vigueur.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la **cooptation, en qualité d'Administrateur, de Monsieur Emmanuel DUSSUSSOIS**, de nationalité française, né le 13 janvier 1973 à Palaiseau (France) et titulaire du passeport n° 12AT87777, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 25 mars 2021, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la **cooptation, en qualité d'Administrateur Indépendant, de Madame Khadija LARAKI**, de nationalité marocaine, née le 22 juin 1966 à Casablanca (Maroc) et titulaire de la Carte Nationale d'Identité n° BE70007, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 25 mars 2021, pour un mandat de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer des **jetons de présence** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, d'un montant total net de **55 000 Dirhams**, et charge le Président de répartir ces jetons de présence entre les Administrateurs Indépendants du Conseil.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne **tous pouvoirs** au porteur d'une copie, d'un original, ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir les formalités prescrites par la loi.